

24

ÉCONOMIE CIRCULAIRE & ÉCO-EFFICIENCE DANS L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET L'EAU

Jusqu'à

60%

de soutien par projet



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grande Entreprise



FORME DE L'AIDE

1/3 en subvention

2/3 en avance remboursable



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 60% (des dépenses engagées éligibles)



PÉRIODE

Jusqu'au 20/01/2021

QUELS PROJETS

Cet appel à projets concerne les innovations de produits, technologies et modèles d'affaires dans **les domaines industriels et agricoles** permettant **le passage** d'une économie linéaire «fabriquer, consommer, jeter» **à un modèle circulaire**.

Les projets aidés concerneront :

- ↳ **L'éco-conception** de produits et de services
- ↳ **L'amélioration des procédés de production** (optimisation des consommations de matières, d'eau, d'énergie...)
- ↳ **La meilleure recyclabilité** des produits, la baisse des productions de déchets, ainsi que leur valorisation énergétique
- ↳ **L'amélioration de la gestion de l'eau** (collecte, traitement, maîtrise des pollutions...)

QUELS SOUTIENS ?

Les porteurs de projets retenus pourront prétendre à une **aide publique significative** :

- ↳ D'au moins **500 K€** dont **1/3 en subvention** et **2/3 en avance remboursable pour les PME**,
- ↳ pouvant représenter **jusqu'à 60% du montant des dépenses qu'elles engagent** (internes et externes) sur une période allant **jusqu'à 36 mois**.

17ANS
D'expérience

53M€
D'aides publiques
obtenues en 2019

4
Implantations
en France

46
Collaborateurs



Franck
MAUDOUX

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

